

Ce document contient votre constat amiable.

# Bien remplir votre constat amiable

Imaginons que vous conduisez le véhicule A.

### Date

N'oubliez pas la date et l'heure.

### Lieu

Précisez la localité, ainsi que le nom de la rue ou le numéro de la route (ex : RN 14).

### Témoins

Seuls les noms mentionnés ici seront pris en considération. N'oubliez pas d'indiquer l'adresse de ces personnes, pour nous permettre de les contacter. En cas de mauvaise foi d'un adversaire, seul un témoignage peut nous permettre de dégager votre responsabilité et vous éviter un malus. Faites appel uniquement à des témoins extérieurs, les témoignages de vos passagers ne peuvent pas être pris en compte.

### Société d'assurance

Vérifiez la carte verte du véhicule adverse - ou le certificat d'assurance apposé sur son pare-brise (vérifiez-en la validité). Le nom de la compagnie et le n° du contrat sont indispensables.

### Important !

Indiquez le nombre total de croix. Si aucune case ne correspond à votre situation ne cochez rien et inscrivez 0.

### Le point de choc

Indiquez-le par une flèche.

### Dégâts apparents

Indiquez avec précision les éléments touchés suite à l'accident.

### Observations

Cette rubrique permet à chacun de s'exprimer librement. Vous pouvez préciser un point qui vous paraît important (ou contester les dires de l'autre conducteur). En cas d'accident en chaîne, indiquez ici si votre véhicule a été projeté par un autre véhicule.

### Signature

Une seule signature ne suffit pas, il en faut 2 pour que le constat soit valable (celle de l'autre conducteur et la vôtre).

The image shows a 'CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE' form. Red arrows point from the explanatory text to various parts of the form:
 

- Arrows point to the 'Date' and 'Lieu' fields at the top.
- An arrow points to the 'Témoins' section.
- An arrow points to the 'Société d'assurance' section.
- An arrow points to the 'Important !' section, specifically to the '12. CIRCONSTANCES' checkboxes.
- An arrow points to the 'Le point de choc' section, pointing to the '12. CIRCONSTANCES' checkboxes.
- An arrow points to the 'Dégâts apparents' section, pointing to the drawing area.
- An arrow points to the 'Observations' section.
- An arrow points to the 'Signature' section.

 The '12. CIRCONSTANCES' section contains a grid of checkboxes for various driving situations, such as 'arrêt dans un parking', 'arrêt à gauche', 'arrêt à droite', etc. The drawing area at the bottom shows two vehicles, A and B, with arrows indicating the point of impact.

# Soyez vigilant sur les cases suivantes

### Case 1

Si le véhicule concerné était à l'arrêt (feu, stop...) ou en stationnement, vous devez cocher cette case.

### Case 2

Ne pas cocher cette case si la manœuvre était terminée et que votre véhicule était intégré à la circulation.

### Case 9

Lorsque seule cette case est cochée, l'assureur n'a pas assez d'informations pour déterminer les responsabilités, qui sont alors déclarées partagées.

### Case 10

Un simple écart est un changement de file. Cette case est d'une importance capitale lorsque les deux véhicules circulaient dans le même sens !

### Cases 12 et 13

Ces rubriques indiquent que le conducteur change de direction dans une intersection, ou pour entrer dans un lieu privé.

### Case 15

Si cette case est cochée, cela signifie que le véhicule concerné roulait partiellement à gauche.

### Case 17

Ce signal peut être un stop, un feu, une ligne continue, un sens interdit, un panneau "Cédez le passage"...

### Le croquis

Faire toujours un dessin soigné en représentant le véhicule par un rectangle, la partie avant indiquée par une flèche ou un côté pointu, et ne pas oublier de signaler :

- la direction des véhicules,
- les éléments tels que feu rouge, ligne blanche, sens interdit...
- le tracé des voies et surtout le milieu de la chaussée.

**Attention, il ne doit pas y avoir contradiction entre le croquis et les croix.**

## Que faire en cas d'accident ?

## Comment remplir votre constat amiable ?



# Recommandations importantes avant de remplir votre constat amiable

## 1 Dès aujourd'hui, pré-remplissez les rubriques administratives n° 6, 7 et 8 de votre constat.

Sur la colonne de gauche (véhicule A), mentionnez vos nom, prénom et adresse, ainsi que l'immatriculation de votre voiture et le numéro de votre contrat (pour ces deux derniers points, aidez-vous de votre carte grise et de votre carte verte). Cette formalité vous fera gagner du temps et vous permettra, en cas d'accident, de mieux vous concentrer sur ses circonstances.

## 2 En cas d'accident, établissez immédiatement un constat avec l'autre conducteur.

En cas de carambolage ou d'accident en chaîne, établissez deux constats : l'un avec le conducteur qui vous précédait, l'autre avec le conducteur qui vous suivait.

## 3 Utilisez un stylo à bille en appuyant fort.

Nous vous conseillons d'en avoir toujours un dans votre voiture.

## 4 Consignez le maximum d'informations sur le recto du constat (côté comportant les signatures).

Seul le recto, en effet, permet de déterminer les responsabilités ; le verso ne sert qu'à apporter un complément d'informations.

## 5 Signez et faites signer le constat par l'autre conducteur.

Si, après l'avoir rempli, il refuse de le signer, conservez le constat, même non signé, pour avoir une trace écrite de ses coordonnées et garder en mémoire les circonstances de l'accident. S'il refuse même de le remplir ou s'il prend la fuite, faites appel à des témoins et aux autorités de police. Essayez d'obtenir au moins ses coordonnées. Établissez le constat pour vous-même, afin de bien garder en mémoire les circonstances de l'accident.

## 6 Ne modifiez jamais le recto du constat (côté comportant les signatures) après avoir signé.

# Qui devez-vous appeler ?

Quelles que soient les garanties choisies "au Tiers" ou "Tous Risques", en cas d'accident ou de vol, nous intervenons en bas de chez vous.

Une franchise kilométrique de 50 km s'applique en cas de panne, sauf si vous avez choisi l'option "Assistance 0km en cas de panne".

### Vol, tentative de vol :

► vos **Chargés de Clientèle**, après avoir déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

### Bris de glace, incendie, tempête :

► vos **Chargés de Clientèle**.

### Panne mécanique :

► vos **Chargés d'Assistance**.

**IMPORTANT : Téléphonnez-nous avant d'agir, pour que vos frais soient pris en charge.**



### Les Chargés d'Assistance

mettent en œuvre l'aide matérielle urgente dont vous avez besoin, pour votre voiture ainsi que pour vous-même et votre famille.

**01 55 92 27 20**

(Depuis l'étranger : pour un besoin d'assistance ou en cas de sinistre **33 1 55 92 27 20**)



### Les Chargés de Clientèle

- enregistrent votre déclaration,  
- vous renseignent au moment du sinistre,  
- traitent votre dossier de remboursement.

**09 70 80 80 01**



Une société du Groupe AXA

Direct Assurance : 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex.  
Direct Assurance est la marque d'Avanssur - SA au capital de 67 155 752,86€ - SIREN 378393946 RCS Nanterre.  
Entreprise régie par le code des Assurances.

# 3 situations différentes : 3 démarches différentes à accomplir

1



## 1 Votre voiture est seule impliquée

■ Si une autre personne est à l'origine de l'accident (ex : piéton, entreprise de travaux publics), recherchez ses coordonnées et celles de sa compagnie d'assurance.

■ Si l'accident est dû à un objet ou à un animal, recherchez si possible les coordonnées de son propriétaire et de la compagnie d'assurance de celui-ci.

■ Constatez les dégâts apparents et faites-en la liste détaillée.

■ Appelez vos chargés de clientèle pour faire votre déclaration d'accident et connaître la marche à suivre.

2



## 2 Un autre véhicule est impliqué

■ Établissez immédiatement un constat avec l'autre conducteur (voir nos conseils pour bien remplir son constat amiable).

■ S'il y a des blessés, relevez si possible leurs coordonnées, et notez les dans l'emplacement réservé à cet effet, au verso du constat.

■ Si l'autre conducteur prend la fuite, relevez son immatriculation et faites appel à des témoins ; puis déposez plainte auprès des autorités compétentes (commissariat ou gendarmerie).

■ Constat en main, appelez vos chargés de clientèle pour faire votre déclaration d'accident.

3



## 3 Plusieurs autres véhicules sont impliqués (carambolage, collision en chaîne)

■ Établissez immédiatement deux constats : l'un avec le conducteur qui vous précédait, l'autre avec le conducteur qui vous suivait.

■ Pour compléter les cases du constat, utilisez la zone

"observations" : indiquez si vous avez été projeté ou non sur le véhicule qui vous précédait.

■ Les deux constats en main, appelez vos chargés de clientèle pour faire votre déclaration d'accident.

**Dans tous les cas** ■ Faites sortir les passagers et mettez-les en sécurité (par exemple, si vous êtes sur l'autoroute, invitez-les à se placer derrière les rambardes...) ; s'il y a des blessés, ne les déplacez pas. ■ Dégagez la chaussée pour éviter un nouvel accident et signalez l'accident par tous les moyens (feux de détresse, triangle...). ■ Appelez les secours s'il y a des blessés. ■ En cas de désaccord, recueillez le témoignage de personnes extérieures (le témoignage de vos passagers ne peut pas être pris en compte) et relevez leurs coordonnées.

# L'assistance

## Votre voiture ne peut plus rouler ?

► Appelez immédiatement vos **Chargés d'Assistance** !

L'assistance vous apporte une aide matérielle aussi bien pour votre voiture que pour vous-même et vos passagers, même en bas de chez vous, en cas d'accident ou de vol.

Une franchise kilométrique de 50km s'applique en cas de panne, sauf si vous avez choisi l'option "Assistance 0km en cas de panne".

Les Chargés d'Assistance sont à votre disposition **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**.

## ► Important

■ N'oubliez pas de vous munir de votre numéro de contrat.

■ N'engagez pas de frais avant d'avoir appelé l'Assistance, sauf sur l'autoroute. Dans ce cas, appelez le dépanneur local agréé, en utilisant les bornes de secours. Contactez les Chargés d'Assistance après l'intervention, en présence du dépanneur, pour qu'il leur adresse directement sa facture.

Pour en savoir plus sur les services de l'assistance, reportez-vous au **Mémo Assistance** et bien sûr aux **Conditions Générales** de votre contrat.

